

Règlement de la Fête du tir 2019 organisée par la section de Tir de l'ASCCM

Article 1 - Organisation

L'association Sportive et Culturelle Concordia MARIENTHAL, section tir de loi 1901, organise du **08/06/2019 16h00** au **09/06/2019 18h00** une fête du tir avec dotations de lots pour les trois premières places de chaque catégorie. Ceci permettra de financer l'achat de nouveaux matériels. (Ecole de tir, cibles, munitions etc....)

Article 2 – Participants et conditions de participation

La Fête du tir est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures accompagnées.

Toute personne, ayant acheté un carton de tir avec les munitions peut participer à la fête du tir.

Les catégories sont les suivantes :

- *Carabine 50m Adulte
- *Carabine 50m Jeunes (-14 ans)
- *Carabine 10m Adulte
- *Carabine 10m Jeunes (-14 ans)
- *Pistolet 10m

Une pièce d'identité pourra être demandée afin de justifier l'âge du participant.

Les organisateurs de la fête du tir et les membres ne peuvent pas participer à cette fête du tir, sauf pour le tir par équipe limité à un tireur par équipe.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

Article 3 – Dotation des lots

La Fête du tir (Tir populaire) est dotée de 15 lots, d'une valeur globale de **1209€** :

- Lot de premier rang Tir Adulte C50m : Mobilier Extérieur
- Lot de deuxième rang Tir Adulte C50m : Batterie TEFAL® INGENIO
- Lot du troisième rang Tir Adulte C 50m : Ensemble de deux chaises relax de jardin
- Lot de premier rang Tir Adulte C10m : Tour Enceinte Bluetooth
- Lot de deuxième rang Tir Adulte C10m : Canapé gonflable
- Lot du troisième rang Tir Adulte C10m : appareil à raclette
- Lot de premier rang Tir P10m : Plancha à gaz
- Lot de deuxième rang Tir P10m : SENSEO Original
- Lot du troisième rang Tir P10m : Ecouteurs de sport
- Lot de premier rang Tir Jeune C50m : Caméra sportive
- Lot de deuxième rang Tir Jeune C50m : Enceinte portable
- Lot du troisième rang Tir Jeune C 50m : Coffret de 90 jeux en 1
- Lot de premier rang Tir Jeune C10m : Caméra sportive
- Lot de deuxième rang Tir Jeune C10m : Drone de course
- Lot du troisième rang Tir Jeune C10m : jeu de quilles nordiques

Les lots non réclamés seront distribués au participant suivant. (Ex : second absent : lot remis au troisième).

Article 4 – Remise des lots

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant, même si ce dernier est nommé dans plusieurs catégories. Celui-ci choisira un seul lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le lot de la personne concernée sera distribué au suivant. (ex : 1^{er} au second)

Article 5 – Retrait des lots

Le retrait des lots est fixé au **09 Juin 2019 à 18h30** lors du palmarès. Les personnes absentes se verront déchu de leur droit, et perdront la propriété du bien. L'association remettra le lot au gagnant suivant.

Les lots sont à retirer sur place.

Article 6 – Limitation de responsabilité

L'association Sportive et Culturelle Concordia MARIENTHAL, section Tir, se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire sur place avec les cartons avec résultats comme preuve.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est consultable sur le site internet de l'association et durant la fête du tir sur place.

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de JUNG Loïc 4 rue du trèfle 67270 SCHWINDRATZHEIM.